

Section Transport	Nombre de pages 1 de 1
Titre Transport temporaire pour circonstances particulières	Date d'entrée en vigueur Le 28 août 2018

Énoncé	Le CTSE peut fournir du transport scolaire à l'élève qui, en raison de besoins temporaires, doit avoir accès à un moyen de transport.
Procédures	<p>Les parents, tuteurs ou tutrices présentent une demande de transport temporaire à la direction d'école qui la signe pour l'appuyer.</p> <p>La direction d'école achemine la demande au CTSE en indiquant les circonstances entourant la demande et la durée du transport temporaire requis.</p> <p>Le CTSE prend les dispositions nécessaires et informe les parents, tuteurs ou tutrices, la direction d'école et le transporteur des détails du transport.</p> <p>Pour tout transport temporaire, les lieux d'embarquement et de débarquement doivent être dans le secteur de fréquentation de l'école.</p>
Exemples de demandes acceptées (non limités à la présente liste)	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'élève qui s'est blessé ou qui a reçu une chirurgie. La demande doit être accompagnée d'un certificat médical indiquant le besoin, la raison et la durée du transport requis. Le CTSE fournit alors un transport approprié. 2. L'élève non-admissible au transport, dont les personnes responsables de sa garde doivent s'absenter pour une période d'au moins cinq (5) jours, qui fréquente pour cette période, un lieu de garde où il devient admissible au transport. 3. L'élève qui fréquente le programme avant et après l'école ou de jour prolongé d'une école qui doit fermer temporairement. L'élève pourra alors être transporté de son lieu de garde temporaire. <p>Le CTSE peut approuver d'autres arrangements.</p>
Exemples de demandes refusées (non limités à la présente liste)	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'élève doit travailler à un projet chez une amie ou un ami. 2. Les parents, tuteurs ou tutrices doivent travailler plus tard que prévu et ne pourront pas arriver à l'heure à l'arrêt. 3. L'élève veut rendre visite à un membre de sa famille ou à des amis. 4. L'élève suit des cours ou a des activités sportives après l'école certains jours de la semaine.